



9ème Rallye National PEA Savoie Chautagne 24 & 25 Mai 2024



Règlement Particulier Sportif Moderne



PREAMBULE : L'ASA du Mont des princes et l'ASAC de Savoie sont toutes deux organisatrices de leur rallye respectif : Le Rallye National Historique du Pays de Seyssel et le Rallye National Savoie Chautagne.

Soucieuses de faire perpétuer leurs rallyes, d'optimiser les coûts d'organisation, de limiter les nuisances, et de proposer un parcours très attractif ainsi qu'un spectacle de qualité, elles ont décidé d'organiser leurs deux rallyes aux mêmes dates, avec un parcours commun, des infrastructures, une administration et un dispositif de sécurité communs.

Conscientes qu'une telle organisation est totalement nouvelle et novatrice, les AS organisatrices sont convaincues de contribuer ainsi à la protection et l'évolution du sport automobile.

Pendant toute la durée de ce rallye, le Rallye Historique du Pays de Seyssel partira devant le Rallye National Savoie Chautagne

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 8 avril 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 8 avril 2024
Clôture des engagements :	Lundi 13 mai 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 18 mai 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 18 mai 2024 de 8h00 à 18h00
	Dimanche 19 mai 2024 de 8h00 à 18h00
	Vendredi 24 mai 2024 de 8h00 à 12h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 24 mai 2024 de 8h00 à 13h00
	Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne
Vérifications des voitures le :	Vendredi 24 mai 2024 de 8h15 à 13h15
	Site CIAT – ZI de Motz/Serrières 73310 Serrières en Chautagne
Heure de mise en place du parc de départ :	A l'issue des vérifications techniques à partir de 8h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 24 mai 2024 à 12h00
	Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ du rallye le :	Vendredi 24 mai 2024 à 14h00 au parc fermé
	Site CIAT – ZI de Motz/Serrières - 73310 Serrières en Chautagne
Départ du rallye :		
	Vendredi 25 mai 2024 après le 6 ^o Rallye National du PAYS DE SEYSSEL à 15H00 1 ^{er} VH
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :		
	Vendredi 25 mai 2024 après le 6 ^o Rallye National du PAYS DE SEYSSEL à 21H29 1 ^{er} VH
Publication des résultats partiels :	Samedi 25 mai 2024 à 2h00, au parc fermé sur le Site CIAT
	ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

Départ de la 2^{ème} étape..... Samedi 25 mai 2024 après le 6°rallye du PAYS DE SEYSSEL à 8h00 1^{er} VH

Arrivée du rallye : Samedi 25 mai 2024 à partir de 16H28 1^{er} VH sur le Site CIAT

..... ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

Vérification finale le : Samedi 25 mai 2024 à l'arrivée du rallye au Garage Citroën ROSSI

..... 660 route de Chautagne – 74910 SEYSSEL Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : Samedi 25 mai 2024

..... 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

Remise des prix le : Samedi 25 mai 2024 à 20h30 sous le chapiteau du parc d'assistance,

..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Ecurie Blanche en qualité d'organisateur technique et l'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie en qualité d'organisateur administratif organisent le vendredi 24 mai et le samedi 25 mai 2024 le :

9^{ème} RALLYE NATIONAL SAVOIE CHAUTAGNE (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° R9 en date du **20/02/2024** et par la FFSA sous le permis d'organiser N° **167** en date du **23/02/2024**.

Organisateur technique

Nom : ECURIE BLANCHE

Adresse : 2382, Route du Sapenay, 73310 Chindrieux

Organisateur administratif

Nom : ASAC de SAVOIE

Adresse : 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Leysse

Secrétariat du Rallye : ASAC de Savoie - 340, Chemin des Carrières, 73230 Saint Alban Leysse

Email : contact@asac-savoie.fr

Permanence du Rallye : M. Stéphane Michaud – 07.72.02.05.50

..... M. Michel Bonfils – 06.11.95.13.79

Lieu, date, horaire : du vendredi 24 mai 2024 à partir de 8h00,

..... Jusqu'au samedi 25 mai 2024 à la fin du rallye

..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

Tableau d'affichage officiel : Au Rez de Chaussée du P.C. course

..... Site CIAT – ZI de Motz/Serrières – 73310 Serrières en Chautagne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue XX - Licence N° XXXXX

Président du Collège des Commissaires Sportifs Mr DUPECHER Thierry - Licence N° 003564

Membre du Collège des Commissaires Sportifs Mr MAILLET Jean Paul - Licence N° 227350

Membre du Collège des Commissaires Sportifs Mr MOCELLIN Denis - Licence N° 003310

Directeur de course Mr FABRE Thierry - Licence N° 086560

Directeur de Course dédié au nouveau départ MACHETTO Mick - Licence N° 002081

Directeur de Course Adjoint au PC ES1-3-6-9Mr BENOIT Laurent - Licence N° 046771
 Directeur de Course Adjoint au PC ES 2-5-8..... Mr FRISSON Réjean - Licence N° 165797
 Directeur de Course Adjoint au PC ES 4-7Mr COLOMB Pierre-Alain - Licence N° 153833
 Directeur de course délégué aux épreuves ES 1-3-6-9 Mr GAGNAIRE Patrick - Licence N° 003602
 Directeur de course délégué aux épreuves ES 2-5-8..... Mr BERST Matthieu - Licence N° 181121
 Directeur de course délégué aux épreuves ES 4-7..... Mr CADIER Denis - Licence N° 154264
 Directeur de course adjoint aux épreuves ES 1-3-6-9..... Mr VAILLY Jean-Philippe - Licence N° 011206
 (Stagiaire) Mr VAILLY Thierry – Licence N° 048110
 Directeur de course adjoint aux épreuves 2-5-8..... Mr REVEL Gilbert - Licence N° 208706
 Directeur de course adjoint aux épreuves 4-7 Mr PASCAL Fabien - Licence N° 154264
 Directeur de course intermédiaire ES 1-3Mr DESHAYES Jean-Luc - Licence N° 061305
 Mme DESHAYES Catherine - Licence N° 220855
 Véhicule tricoloreMr GIBILY Christian - Licence N° 003302
 Mr PILLOUX Gilles - Licence N° 175132
 Véhicule autorité..... M. MICHAUD Stéphane - Licence N°033460
 M. BOUVIER Patrick - Licence N°193219
 Véhicule Info..... Mr VIGNAND Guy - Licence N°011206
 000 Mr LAURENS Stephane - Licence En cours
 Mme MUGNIER Jocelyne - Licence N°023843
 00 ModerneMr BONFILS Michel - Licence N° 001490
 Mr BARRET-BOISBERTRAND - Licence N° 002025
 0 Moderne Mr RIBAUDO Tony - Licence N° en cours
 Véhicule balai Mr BELLET Franck - Licence N° 043174
 Responsable des classements LC Chrono
 Géolocalisation..... VDS
 Responsable Commissaires TechniquesMme PRUNELLE VICKIE - Licence N° 233751
 Commissaire Technique Mr CASSET Bernard - Licence N° 056047
 Commissaire TechniqueMr BOSSEAU Yannick - Licence N° 223616
 Commissaire Technique Mr BIAGIONI Christophe - Licence N° 169294
 Commissaire Technique..... Mr SANDELION Georges - Licence N° 245840
 Chargés des Relations avec les Concurrents Mr ANSELMO Bastien - Licence N° 192806
 Chargés des Relations avec les Concurrents Mme GARREAU Isabelle - Licence N° 022048
 Juge de faits (vendredi).....Mr DESHAYES Jean-Luc - Licence N° 061305
Mme GROROD Janine - Licence N° 008988
 Juge de faits (samedi)..... Mme MORANGE Corinne - Licence N° 221524
 Mme DESHAYES Catherine - Licence N° 220855
 Médecin Coodinateur (PC) : Mr HUAMAN Ismaël - Licence N° en cours
 Chargé des relations avec la presse Mr BOURGEOIS Jean-Luc – Licence N° 345671
 Responsables des Commissaires (Asac de Savoie)..... Mme. MUGNIER Jocelyne - Licence N°023843
 Responsables des Commissaires (Asa Mt des Princes) Mme BOCHUT Valérie - Licence N° 307446
 Mmes et Mrs les commissaires de la FFSA.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} RALLYE NATIONAL SAVOIE CHAUTAGNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3,
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2024,
- Le Challenge Gérard BERTRAND (interne ASAC de Savoie),

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés verront leurs heures de convocation en consultant le site de l'ASAC de Savoie :

www.asac-savoie.fr

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la récupération du carnet d'itinéraire (Cf § 3.1.10P)

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 24 mai 2024 de 8h00 à 13h00 sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne.

Lors des vérifications ne seront demandés que les originaux des permis et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors)

Les vérifications techniques se dérouleront sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières en Chautagne le vendredi 24 mai 2024 de 8h15 à 13h15.

Les vérifications finales seront effectuées au garage au Garage CITROEN Rossi – 660 route de Chautagne 74910 Seyssel

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9ème Rallye National Savoie-Chautagne doit adresser une demande d'engagement (**remplie sur le .PDF modifiable**) accompagnée du montant des droits d'engagement **exclusivement par La Poste**.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité

Au plus tôt le lundi 8 avril 2024, et au plus tard le lundi 13 mai 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

**ASAC de SAVOIE
340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE**

Tout engagement reçu par tout autre moyen que La Poste sera refusé.

Tout engagement posté avant le lundi 8 avril 2024 sera retourné.

Les engagements postés en recommandé ne sont pas acceptés et ne seront pas retirés de la poste.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

Le Road-Book sera disponible le samedi 18 mai 2024 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche 19 mai 2024 de 8h00 à 12h00 au Caveau de Chautagne et le vendredi 24 mai 2024 sur le site CIAT à Serrières en Chautagne de 8h00 à 12h00.

Lors de la distribution du road book, l'organisateur remettra à l'équipage ses plaques de rallye, ses panneaux de portières, les publicités ainsi que l'autocollant du véhicule d'assistance.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 480.00 € (+ 50€ de géolocalisation)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 960.00 € (+ 50€ de géolocalisation)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.1.13P. En cas de forfait,

- La réglementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée,
- Après la date de clôture, le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1.1P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1.2P

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance situé sur le site de la CIAT – ZI de Motz/Serrères – 73310 Serrières

A chaque concurrent sera attribué un emplacement de 6 mètres par 10 mètres, tout m2 supplémentaire fera l'objet d'une demande particulière auprès de l'organisateur, tout comme les regroupements entre équipages. ***L'organisateur se réserve le droit de refuser tout m2 supplémentaire ou regroupement entre équipages si ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable.***

Il ne sera délivré qu'un seul autocollant assistance par véhicule engagé qui devra être collé en permanence en haut à droite du pare-brise du véhicule d'assistance.

Tout autre véhicule devra stationner sur le parking public prévu à cet effet.

Des contrôles seront effectués, en cas de constatation d'infraction des sanctions seront prises envers l'équipage qui est responsable de son assistance.

En dehors du parc d'assistance, toute intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.3P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5P

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.

4.7P

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
 - 2^{ème} infraction : disqualification

4.9P **GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book.

Une caution d'un montant de 150€ sera demandée uniquement par chèque (l'ordre vous sera précisé ultérieurement, en fonction du prestataire choisi).

En cas de perte ou de détérioration du boîtier et/ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système sera vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye National Savoie-Chautagne représente un parcours de **363,85 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 123,1 kms

Les épreuves de classement sont :

- ES 1-3	LES DEUX COLS	23.2 Km
- ES 2	MOTZ	12.3 Km
- ES 4-7	LE CLERGEON	14.7 Km
- ES 5-8	SEYSSEL-CLERMONT-DESINGY	9.5 Km
- E.S 6-9	BASSY-USINENS	8.0 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue lors de la 1ère étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1 et 9.5 du règlement standard des rallyes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.5P

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages maximums et ne sont autorisées que le samedi 18 mai 2024 de 8h00 à 18h00, le dimanche 19 mai 2024 de 8h00 à 18h00 ainsi que le jeudi 24 mai 2024 de 8h00 à 12h00.

Des contrôles inopinés seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que le road book.

Il devra être collé en haut à droite du pare-brise.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.6P

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.4.P CIRCULATION

6.4.1

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4.7.P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.17.3P

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de remise en espèces.

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque groupe,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe,
- Une coupe par personne pour les 3 premiers équipages féminins,
- Les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le samedi 25 mai 2024 à partir de 20h30, sous le chapiteau sur le site CIAT à Serrières en Chautagne.

Tout sur le 9^{ème} Rallye National Savoie Chautagne 2024

Mail :

contact@asac-savoie.fr

Site :

www.asac-savoie.fr